

COMMUNE D'EPINOY



**Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal
du 13 avril 2015 à 20 heures 00**

Présidence de Monsieur THERON Gilbert

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : DELEVAQUE Corinne, DUCHATELLE Daniel

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire : Mr Frank VILCOT

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

Approbation du PV de la réunion du 23 février 2015 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 23 février 2015 est approuvé.

Compte administratif 2014 :

Le compte administratif 2014 est approuvé et fait ressortir les résultats suivants :

- Excédent d'investissement : 125 774.85 €
- Excédent de fonctionnement : 184 792.99 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2014.

Budget primitif 2015 :

Le maire présente ses propositions au titre du budget primitif 2015 à savoir :

- section de fonctionnement
Dépenses : 279 476.00 €
Recettes : 279 476.00 €
- section d'investissement
Dépenses : 409 935.00 €
Recettes : 409 935.00 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2015.

Taux d'imposition applicables en 2015 :

Le Conseil Municipal décide de retenir les taux suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation 11.56 %
- Taxe sur le foncier bâti 10.56 %
- Taxe sur le foncier non bâti 27.43 %

COMMUNE D'EPINOY

Vote des subventions 2015 :

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Subvention au CCAS	2 500.00 €
- Société de chasse	116.00 €
- Harmonie l'Espérance	1 180.00 €
- Anciens Combattants	178.00 €
- Institut de lutte contre le cancer	63.00 €
- ESHE	1 500.00 €
- (dont 500.00 € versés à titre exceptionnel – entretien du terrain)	
- Coopérative scolaire	241.00 €
- Paroisse « Christ roi » (sonneries civiles)	60.00 €

Modification du tarif des concessions au cimetière :

Le Conseil Municipal fixe à 15.00 € le prix du m2 de terrain au cimetière communal. Ce tarif n'avait pas été revu depuis le 27.10.2005.

Décisions diverses :

Matériel salle des fêtes : Remplacement du fourneau à la salle des fêtes et acquisition d'une friteuse pour un montant total ttc de 4 390.80 €.

Matériel secrétariat mairie : Remplacement du matériel informatique et du logiciel bureautique au secrétariat de la mairie pour un montant total ttc de 1411.81 €

Acquisition mobilier à la cantine scolaire : Acquisition de chaises réglables en hauteur pour un montant total ttc de 675.60 €

Questions diverses :

Don : Le Conseil Municipal autorise le maire à verser un don de 10.00 € à la Trésorerie de Marquion.

Pour extrait

EPINOY, le 15 avril 2015



Le MAIRE.

Gilbert THERON.